

Déclaration liminaire au CSAA du lundi 19 juin 2023

Ce CSAA est réuni aujourd'hui pour se prononcer, entre autres, sur les règlements intérieurs des CSAA et F3SCTA de l'académie d'Amiens, sur la requalification de la filière administrative et pour procéder au vote des représentants aux comités médicaux départementaux.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Sgen-CFDT Picardie aimerait ici dénoncer le mépris avec lequel la situation de plusieurs AED de notre académie est traitée par certains chefs d'établissements qui affichent clairement ne pas être en accord avec la loi permettant la CDIsation de ces personnels et la refusant. Ces collègues, forts de l'expérience acquise au long des 6 années de contrat au service de l'académie et ayant à cœur de poursuivre leurs missions en tant qu'AED se voient remercier alors même qu'ils avaient été soulagés à la parution de la loi. M. le Recteur, vous nous avez répondu ne pas vouloir intervenir au nom de l'autonomie des établissements. Nous souhaitons dénoncer cette situation et les conséquences sur les collègues concernés. L'affaire est maintenant entre les mains de nos militants nationaux.

Par ailleurs, les AESH sont très nombreux à nous contacter pour nous dire qu'ils déplorent et se sentent floués par la décision de l'académie de ne pas leur octroyer leurs heures de fractionnement en fonction de leurs besoins dans l'année comme dans plusieurs académies. Octroyer les heures de fractionnement sur le temps connexe (qui ne représente que moins de 13% du temps de travail et qui a été institué pour reconnaître, en grande partie, le travail invisible et non quantifiable des AESH) revient à ne pas leur octroyer. Seuls les AESH intervenant dans le 2nd degré peuvent espérer se voir libérés en fin d'année quand les élèves eux-mêmes sont libérés. Pour les AESH intervenant dans le 1^{er} degré, l'octroi des heures de fractionnement est complètement invisible. Toujours concernant les AESH, le Sgen-CFDT Picardie dénonce également la volonté du gouvernement de créer un statut commun aux AESH et aux AED sans consultation des collègues ou de leurs représentants.

Pour terminer, concernant le pacte enseignant, l'enveloppe allouée montre que ce dispositif d'heures supplémentaires (et pas de revalorisation), que nous continuons de dénoncer, va accentuer les disparités de rémunération entre les collègues du 2nd degré et ceux du 1^{er} degré qui auront beaucoup moins de latitudes à gagner davantage que leurs homologues du 2nd degré. Ce dispositif va pénaliser d'autant plus les collègues affectés loin de chez eux qui seront moins prompts à accepter des missions pour des raisons liées à leurs conditions de travail et au coût du transport. C'est la double peine...